



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »

# CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française  
et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15

E-mail : [anffmrfa@gmail.com](mailto:anffmrfa@gmail.com)

Site internet : [www.familles-de-fusilles.com](http://www.familles-de-fusilles.com)

N° 265 - 2<sup>e</sup> trimestre - 30 juin 2018

## PASSEURS DE MÉMOIRE

Plutôt que le «devoir de mémoire», nous préférons à juste titre le «passage de mémoire». Cette attitude plus humble ne nous exonère pas de nous confronter à la mémoire ou plutôt aux «mémoires» qui cohabitent : administrative, historique des historiens, familiale, «romanesque», «partisane», «révisionniste».

Les trois premières reposent sur des faits, des documents et des témoignages. Hormis l'état civil, les autres peuvent s'éloigner de la réalité et être «subjectives» comme les rapports de police ou les comptes-rendus de procès. Elles peuvent aussi venir de questionnaires administratifs qui, eux-mêmes, sont orientés. L'exemple de la demande de carte CVR développé dans l'article sur les femmes dans la résistance (voir page 7) est un bon exemple. Les autres mémoires sont plus difficiles à analyser parce qu'elles sont plus subjectives et orientées. Au pire, comme la mémoire «révisionniste» et dans un certain nombre de cas la mémoire «romanesque», elles s'appuient sur des faux ou des élucubrations. La mémoire s'abreuve à toutes ces sources et s'adapte aussi aux époques. Par exemple, la redécouverte des persécutions, du rôle des étrangers ou des femmes dans la Résistance...

Nous sommes dépositaires et « passeurs » des mémoires familiales. Elles ne sont pas non plus sans contradictions. Pour la plupart d'entre nous, nous ne sommes pas des témoins directs et devons, en plus des documents, nous contenter des récits, des appréciations familiales, des témoignages des ami(e)s ou connaissances de nos parents. Dans de nombreux cas, ils n'ont fourni que des bribes de leur vie avec les résistants. Souvent, eux-mêmes engagés dans la Résistance, n'ont pas cherché les « honneurs » après la guerre en considérant leur attitude comme normale. L'histoire familiale se heurte parfois à la division des familles entre ceux qui soutenaient le résistant et ceux qui le considéraient comme un « exalté » voire au pire comme un «bandit». Enfin, lorsque nous décidons de faire parler notre mémoire familiale, c'est souvent trop tard car de nombreux témoins sont déjà morts. Ce sont pourtant ces « mémoires familiales », indispensables, que nous devons transmettre. D'abord sur les hommes et femmes résistants dans le respect de leurs engagements, même si nous sommes en désaccord aujourd'hui avec ces engagements et aussi, si nous sommes d'accord avec les valeurs de la Résistance qui ont amené à la fin de la guerre un immense progrès social et l'éradication du fascisme. Valeurs malheureusement remises en cause aujourd'hui.

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

## SOMMAIRE

### Éditorial, p. 1

- Passeurs de mémoire,

### Vie de l'association, p. 2

- CNRD 2019  
- Site du SHD  
- Organisation  
- Hommage aux fusillés du 15 décembre  
- Colloque 2018  
- Réunion ONAC  
- Nouveaux adhérents  
- Calendrier

### Commémorations, p. 4

- Journée nationale de la Résistance à Paris et Cachan  
- Mont Valérien 2018

### Histoire, p. 7

- Les Femmes dans la Résistance

### Vie pratique, p. 9

- Les chants patriotiques

## ANFFMRF-A

9 rue Amédée Picard  
94230 CACHAN  
Téléphone  
06 10 98 84 15  
RER B Arcueil-Cachan  
puis bus 187

### Site internet

[www.familles-de-fusilles.com](http://www.familles-de-fusilles.com)

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à [anffmrfa@gmail.com](mailto:anffmrfa@gmail.com)

## Nouvelles de l'association

### CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET LA DÉPORTATION 2019

Le thème 2018-2019 : « Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire ».

#### ACCÈS AUX SITES DU SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Le Dictionnaire des fusillés nous communique :  
Accès au site du SHD temporairement bloqué  
Dans un souci de protection de l'ensemble de ses réseaux, le Ministère des Armées a réduit l'accès à certains de ses sites pour une durée indéterminée.

Le site du Service historique de la Défense étant concerné, les lecteurs qui souhaitent consulter des archives conservées au SHD Vincennes sont invités à faire leur demande de réservation de place et de cartons d'archives (cotes précises) en écrivant à la salle de lecture du site de Vincennes : shd-vincennes.salle-lecture-louis14.fct@intradef.gouv.fr. Une grande partie des inventaires sont accessibles à partir de l'encyclopédie de la généalogie GeneaWiki : fr.geneawiki.com. Les inventaires des dossiers personnels des résistants sont également accessibles sur le site du Musée de la Résistance en ligne : museedelaresistanceenligne.org  
Vous pouvez contacter les autres sites du SHD par courriel aux adresses ci-dessous :

#### Centre des archives du personnel militaire à Pau :

capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr

#### Centre des archives de l'armement et du personnel civil à Châtellerauld :

dmpa-shd-caapc.recherches.fct@intradef.gouv.fr

#### Archives des victimes des conflits contemporains à Caen :

shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr

#### Centre des archives à Cherbourg :

shd-cherbourg@gmail.com

#### Centre des archives à Brest :

shd-brest.secre.fct@intradef.gouv.fr

#### Centre des archives à Lorient :

shd-orient.contact.fct@intradef.gouv.fr

#### Centre des archives à Rochefort :

shd-rochefort.contact.fct@intradef.gouv.fr

Centre des archives à Toulon :  
shd-toulon.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

### NOTRE ORGANISATION

Comme vous le savez, nous avons été, faute de moyens financiers suffisants, obligés de quitter notre local rue de Jouy. La situation actuelle, même si elle n'est pas entièrement satisfaisante (nos archives, notre bibliothèque, nos meubles sont stockés aujourd'hui en région parisienne dans trois endroits différents), est la suivante compte-tenu de nos activités dans la région parisienne axées sur Paris (réunions, colloque...) et sur le Val-de-Marne (cimetière d'Ivry...) et du refus de notre Président de domicilier l'association à son domicile.

- **Notre nouvelle adresse** : Maison des associations, 9 rue Amédée Picard 94230 CACHAN - Tel 06 10 98 84 15

- **Notre nouvelle domiciliation à Paris** : Maison des associations du Marais. Ce lieu va nous permettre de continuer à assurer les tâches administratives car Dominique est domiciliée à Clichy et Laurent à Chaville, très éloignés de Cachan. Nous pourrons aussi y faire des réunions, notre Assemblée Générale et bénéficier de l'environnement administratif mis à la disposition des associations par les mairies du 4<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup>. Ce qui ne change pas : l'aide apportée par David Beau et nos applications informatiques : **Notre site** : www.familles-defusilles **Notre courriel** : anffrmfa@gmail.com  
C'est de nouveau l'occasion de remercier les mairies du 4<sup>e</sup> et de Cachan, et David pour leur aide dans cette phase difficile de notre activité. La nouvelle organisation devrait être vraiment opérationnelle en septembre prochain car nous continuons à recevoir du courrier rue de Jouy.

### NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

#### CIMETIÈRE D'IVRY

La cérémonie aura lieu le samedi 13 octobre 2018. Nous avons, comme les années précédentes, lancé les invitations des officiels, notamment les ambassades. Nous allons aussi sans doute discuter fin juin avec l'ONAC-VG de la place de cette commémoration dans les cérémonies à la mémoire des fusillés dans la région parisienne.

### **HOMMAGE AUX FUSILLÉS DU 15 DÉCEMBRE**

La cérémonie aura sans doute lieu dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, d'autant plus qu'après plusieurs années, une solution vient d'être trouvée pour la mise en place d'une plaque à la mémoire des trois fusillés de la rue Traversière (Octave Lamand et Hermann Schipke le 15 décembre 1941 et Raymond Ballet le 21 septembre 1942). Il faut souligner que cette pose de plaque qui a été décidée depuis plusieurs années a été refusée deux fois par les propriétaires d'immeubles contactés.

### **COLLOQUE DU 14 DÉCEMBRE 2018**

Il aura lieu à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris, rue Lobau. Le thème retenu est le CNR et les Comités Locaux de la Libération. Nous le ferons en partenariat avec le Comité parisien de la Libération dans le cadre des manifestations du 75<sup>e</sup> anniversaire du CNR.

### **RÉUNION AVEC L'ONAC DE PARIS**

Le 28 juin, notre réunion avec Antoine Grande, directeur des hauts lieux de la mémoire nationale en Ile-de-France et Hervé Serrurier de l'ODAC-VG 75 nous a permis de présenter les résolutions de l'Assemblée Générale sur les Morts pour la France (voir *Châteaubriant* 264). Nous devons maintenant poursuivre nos démarches vers Mme Antoine et Mme Darriusecq, secrétaire d'Etat, et les représentants politiques. Nous avons aussi soulevé la question du refus de certains propriétaires de laisser poser des plaques commémoratives sur leurs immeubles. Ces refus entraînent l'arrêt des démarches ce qui est préjudiciable au passage de mémoire. Nous avons ensuite, après avoir rappelé les problèmes de notre association, eu la confirmation que les seules subventions destinées à aider le fonctionnement des associations relèvent de la DPMA (Ministère des Armées). Nous avons rappelé qu'à l'incitation de M. André Rakoto, directeur de l'ODAC 75 (excusé à notre rencontre, en déplacement aux Antilles), nous avons déjà déposé un dossier de demande de subvention et qu'il a été rejeté. En ce qui concerne l'ODAC, nous ne pouvons obtenir que des subventions sur projets n'incluant pas le fonctionnement. Parmi nos activités, nous pourrions, avec l'appui de l'ODAC 75, déposer une demande de subvention pour le colloque

du 14 décembre. Si nos partenaires sont d'accord, nous pourrions faire une demande en septembre prochain en proposant un budget. Pour finaliser cette demande, nous avons repris rendez-vous avec l'ODAC 75 en septembre. Nous avons aussi noté la volonté de M. Antoine Grande de faire, en 2019, une action autour du cimetière parisien d'Ivry. Nous lui avons proposé, sous réserve de l'accord de notre bureau, d'intervenir pour présenter ses projets à notre prochaine cérémonie du 13 octobre. Cette intervention pourrait avoir lieu après accord des autorités préfectorales si elles sont, comme en 2017, présentes à la cérémonie. Pour conclure, nous devons souligner la qualité de l'écoute de l'ONAC-VG 75.

### **NOUVEAUX ADHÉRENTS**

Bienvenue à Sébastien Corriere, Jean-Jacques Darmaillacq, Jacques David, Jacqueline Dribault qui prend la relève de son époux décédé, Renée Thouanel, François Kaldor, Maurice Cling, Christian Bombaron, Luc Bieret. C'est l'occasion de rappeler que notre association ne peut survivre que si elle a de nouveaux adhérents. Donc, n'hésitez pas à proposer l'adhésion à vos proches et à vos connaissances. Enfin, nous allons, comme l'an dernier, relancer l'appel à cotisation 2018 pour nos nombreux adhérents (plus d'une cinquantaine) qui n'ont pas répondu à notre premier appel.

### **CALENDRIER DES CÉRÉMONIES 2018**

#### **19 AOÛT 2018**

Cascade du bois de Boulogne

#### **SAMEDI 06 OCTOBRE 2018**

Camp du Ruchard (37)

#### **SAMEDI 13 OCTOBRE 2018**

Cimetière d'Ivry

#### **DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018**

Châteaubriant et Souge

#### **VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018**

Colloque le CNR et les Comités  
Locaux de la Libération

#### **SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**

Hommage aux fusillés du 15 décembre 1941  
Paris 12e, Donnemarie, Père Lachaise

## Vendredi 25 et samedi 26 mai 2018 Journée nationale de la Résistance

### À Paris

Cette année, 75<sup>e</sup> anniversaire du Conseil National de la Résistance. Les organisateurs de la Journée Nationale de la Résistance à Paris avaient décidé de mettre la barre au plus haut niveau pour être à la hauteur de l'évènement.

Résolument tournée vers la jeunesse et le monde scolaire et universitaire, cette partie du projet fut atteint. Le haut parrainage du Président de la République donnait enfin à cette journée nationale... sa dimension nationale.

Outre l'accueil en mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, après un débat autour de la force et l'actualité des valeurs de la résistance l'avant veille à l'École des mines de Paris, trois moments forts : la cérémonie devant le 48 rue du Four, celle devant la stèle Jean Moulin au rond-point des Champs-Élysées et le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.

Et pourtant, depuis la commémoration rue du Four jusqu'à la cérémonie à l'arc de Triomphe, a perlé une insatisfaction qui fit que la réussite ne fut pas totale : la tenue à distance par un protocole lié à des mesures de sécurité, certes compréhensibles, mais qui a éloigné les héritiers de l'insurrection parisienne du lieu où 75 ans plus tôt le CNR se réunissait.

Pas assez de monde pour voir les plus de 60 enfants des écoles publiques du 13<sup>e</sup> arrondissement chanter (entre autre) un aussi émouvant que superbe *Chant des Partisans* rue du Four, pour voir cette évocation de l'engagement présentée avec talent et émotion par les lycéens d'Aubervilliers en présence de Daniel Cordier si disponible tant avec les lycéens qu'avec les enfants de la Chorale. Trop confidentielle, cette performance scénique dans la crypte de l'église Saint Sulpice autour de la si méconnue résistance parmi les gitans et tziganes. Une *Marseillaise* a capela par le chœur de 60 enfants sous l'Arc de Triomphe qui fera date pour les parents mais surtout pour les résistants présents accompagnés de leur proches.

Oui, avec les limites énoncées plus haut, plein d'une grande satisfaction d'un beau programme apprécié par celles et ceux qui ont pu y assister. Pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris dans la foulée de celui du CNR et du CPL à

l'automne, les organisateurs vont tenter de garder le niveau de la programmation et travailler à faire que le cercle de celles et ceux qui ont droit d'y accéder ne soit en aucune façon contraint.

La mémoire de la Résistance et de la Libération qu'elle a permise appartient au peuple. A charge pour les autorités politiques de lui en laisser la pleine jouissance et de faire l'effort de s'interdire de donner à penser qu'elles veulent l'instrumentaliser.

Guy HERVY

### À Cachan

C'est sous le double objectif d'honorer les habitants de la Cité Jardins, quartier sensible, dans le cadre de la politique de la ville et de participer à la Journée Nationale de la Résistance dans le cadre du Comité Parisien de la Libération que notre association (ANFFMRFA) a été la cheville ouvrière du conseil Citoyen de la Cité Jardins de Cachan pour organiser le vendredi 26 mai une conférence et le 27 mai le dévoilement d'une plaque à la mémoire de René Perrottet.

La conférence « la Cité jardin dans la tourmente » a rappelé les conditions de vie dans cette cité populaire pavillonnaire avant guerre et sa destruction dans les années 60.

Le parcours de Paulette Fouchard-Ayot (1), engagée dès 1940 dans le mouvement Libération Nord et habitante de la Cité Jardins, a été détaillé. Elle a participé avec le réseau Plutus à toutes les formes de résistance : évasions, faux papiers, réception d'avions de Londres... Elle a aussi témoigné dans les établissements scolaires après la guerre et il lui a été attribué de nombreuses décorations dont les grades de chevalier dans l'ordre du Mérite et de la Légion d'Honneur.

René Perrottet (2) typographe, militant communiste et CGT, est mort à Auschwitz à 21 ans en août 1942. Arrêté en août 1940 par la police française, il est condamné à 4 mois de prison puis maintenu «détenu administratif» à l'expiration de sa peine. En 1942, il est au camp de Gaillon dans l'Eure. Il est remis aux autorités d'occupation à leur demande avec 14 autres détenus. Il fait partie du convoi des «45 000» composé de 1 000 communistes et sympathisants

et de 50 Juifs dont des résistants. René Perrottet a été déclaré Mort Pour la France. Le samedi 27 mai, une plaque en l'honneur de René Perrottet a été dévoilée en présence de Mme Sophie Taille-Polian, sénatrice du Val-de-Marne, de Mme Albane Gaillot, députée de la circonscription, de Philippe Beaudelot, représentant du Comité Parisien de Libération, des élus municipaux, des représentants des associations d'anciens combattants et des partis politiques. Mme Hélène de Comarmond, maire de Cachan et Jean Darracq, président de l'ANFFMRFA sont intervenus. En plus du parcours détaillé de la courte vie d'André Perrottet, les orateurs ont fait constater les origines populaires de la Résistance et la diversité, à travers ces deux

habitants de la cité, des convictions politiques et philosophiques de la Résistance. Ils ont pu remercier tous ceux qui se sont investis dans cette pose de plaque, notamment Valophis, office HLM du Val-de-Marne, le Conseil citoyen-quartier ouest-sud de Cachan et la municipalité.

**Jean DARRACQ**

(1) *Résistante un jour, Résistante toujours, Paulette Fouchard-Ayot ou la vie d'une femme de l'ombre* par Mireille Delfeau éditions l'Harmattan 29€ - (2) *Triangles rouges à Auschwitz le convoi politique du 6 juillet 1942* par Claudine Cardon-Hamet éditions autrement collection mémoires, Paris 2005



*Cérémonies à Paris, en haut à gauche, à la stèle Jean Moulin, en haut à droite, Guy Hervy prononce son discours rue du Four, en bas, à l'arc de Triomphe*

## 2 Juin 2018, cérémonies au Mont Valérien

Le 2 juin 2018, plus de 500 personnes ont assisté à la cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien.

Elles répondaient à l'appel de l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont Valérien et de l'Ile-de-France. Installés devant la scène, ils ont tout d'abord assisté au spectacle préparé depuis le mois de janvier par les comédiens des Tréteaux de France (directeur Robin Renucci) avec les élèves du lycée Galilée de Gennevilliers et du collège Alfred de Vigny de Courbevoie. En introduction Robert Hossein dont l'oncle a été fusillé au Mont Valérien a lu le poème qu'il a composé à l'âge de 15 ans pour lui rendre hommage.

Les jeunes ont interprété le spectacle dont le thème était « Les étrangers dans la Résistance aux côtés des Français ». Ils ont obtenu un

franc succès qui s'est traduit par de longs applaudissements debout.

Puis la cérémonie s'est déroulée devant le mémorial de la France combattante où trente-quatre gerbes ont été déposées alors que la Musique des Gardiens de la Paix de Paris assurait la partie musicale.

Pour conclure, les participants se sont rendus dans la clairière des fusillés où ils ont écouté la lecture de quatre lettres de fusillés par les comédiens des Tréteaux de France ainsi que des chants interprétés par la Chorale Populaire de Paris.

L'après-midi s'est conclue par le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.

Notre association était représentée par Dominique Carton.

**Georges DUFFAU-EPSTEIN**



PHOTOS : COMRA

## Les femmes dans la Résistance

On ne peut parler de l'occultation du rôle des femmes dans la Résistance sans rappeler qu'en 1939 ce sont encore des « citoyennes au rabais » qui n'ont pas le droit de vote. Elles sont aussi légalement, et bien après la guerre, considérées comme « mineures » et soumises d'après les lois du mariage à leurs conjoints. Au moment de l'exode, les femmes et les enfants ont été une cible privilégiée de l'aviation allemande et, comme en 1914-18, les femmes se sont substituées aux hommes prisonniers et ont travaillé dans l'agriculture et l'industrie. Pourtant elles ont joué un rôle important dans la Résistance à l'égal des hommes mieux considérés.

Cette occultation du rôle des femmes s'explique beaucoup par la priorité donnée aux combattants armés. Cette conception « militaire » est illustrée par la distinction des « Compagnons de la Libération » ou des formalités pour obtenir la Carte officielle de Combattant Volontaire de la Résistance. Il n'y a que 6 femmes « Compagnons de la Libération » sur plus de 1 000 décorés distingués pour les trois quarts dans la résistance armée organisée « gaulliste ». Il en est de même pour la carte « verte » de Combattant de la Résistance. La loi du 25 mars 1949 définit les conditions d'obtention de CVR. Elle est « automatiquement accordée à ceux qui appartenaient trois mois avant le 6 juin 1944 à une unité combattante homologuée par l'autorité militaire et d'autre part à ceux qui ont été exécutés ou tués dans le cadre d'une action résistante ». La carte peut aussi être « à titre exceptionnel » attribuée « pour les autres » grâce à deux témoignages « sous réserve d'acceptation du dossier ». Il faut aussi savoir que les commissions chargées de donner une suite favorable ou non aux demandes de carte étaient en majorité composées de militaires de carrière, souvent issus de l'armée de Vichy. Militaires qui n'avaient pas réagi lorsque l'armée allemande avait en 1942 envahi la zone sud de la France mais exigeaient des demandeuses qu'elles aient accompli « des actes de guerre ». C'est dire que de nombreuses cartes de Résistantes n'ont même pas été demandées et que de nombreuses ont été refusées. Cette conception « militaire » de la Résistance n'est naturellement pas adaptée à la Résistance civile et clandestine. Pour les combattants armés ou saboteurs, il

faut les loger, les nourrir, les accompagner, les renseigner sur les objectifs, assurer des liaisons entre eux et avec leurs responsables, transporter les armes, mettre leurs familles, notamment les enfants, à l'abri des représailles... Toutes ces fonctions vitales ont été la plupart du temps remplies par des femmes, d'une part parce qu'elles correspondaient à leur place dans la société et, d'autre part, parce qu'elles étaient moins « repérables ». Les femmes ont aussi joué un rôle prépondérant dans les filières d'évasions (prisonniers et aviateurs alliés...) et dans la recherche de renseignement auprès des soldats allemands ainsi que dans les sabotages de la production et les manifestations populaires pour demander du ravitaillement... De nombreux journaux, tracts dédiés aux femmes ont répondu à la propagande du régime de Vichy sur la place des femmes dans la famille. À ces actions de la Résistance, il faut rajouter la place des femmes dans le sauvetage des enfants directement menacés par la Gestapo, en majorité ceux des parents victimes de la déportation raciale mais aussi des enfants de résistants. La place des femmes est minorée parce qu'elles étaient rarement exécutées en France, mais condamnées et guillotonnées en Allemagne. Enfin, c'est aussi parce que de nombreuses femmes ont jugé uniquement avoir « fait leur devoir » et n'ont pas sollicité de reconnaissance particulière et ont repris leur activité domestique. Il faut aussi souligner que quelques unes ont participé directement à la résistance armée dans les rangs de la Résistance et des maquis et aussi, à l'égal des hommes dans les services secrets britanniques et soviétiques et ont été exécutées en mission ou après condamnation. On parle peu de ces femmes exceptionnelles qui ont souvent, après-guerre, continué leurs missions.

Leur engagement et leur place dans toutes les actions de la Résistance à l'égal des hommes, n'a pas été pleinement reconnu. C'est ainsi que le droit de vote et d'éligibilité des femmes ne figure pas dans le programme du Conseil National de la Résistance. Cet « oubli volontaire », était du au refus de certains de ses membres qui pensaient que les faire voter amènerait une majorité plus en phase avec l'église catholique dont une grande partie de la hiérarchie s'était rangée derrière Pétain et la collaboration.

Heureusement, l'Assemblée constituante d'Alger a voté ces droits à l'initiative du député communiste Fernand Grenier, le 23 mars 1944, et ils ont été confirmés par une ordonnance du général de Gaulle le 21 août. Ces dernières années, de nombreuses publications ont mis en avant le rôle des femmes dans la Résistance. Trois d'entre elles (1) nous ont été utiles dans la rédaction de cet article. De plus, de nombreux récits autobiographiques de femmes par les survivantes ou réalisés par des tiers ont aussi été publiés. Nous avons à titre d'exemple retenu celle d'une résistante juive belge, membre sans le savoir des services secrets britanniques et qui a infiltré le siège de la Gestapo de Bruxelles et abattu, sans être soupçonnée, l'un de ses chefs. Enfin, dernièrement, François Hollande a fait entrer quatre résistants au Panthéon dont deux femmes, Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle Antoniaz. Ce n'est que justice même si les demandes de rajouter Marie-Claude Vaillant Couturier, résistante communiste, n'ont pas abouti. Cependant, de nombreuses femmes ayant joué un rôle important dans la résistance sont connues : Danièle Casanova, résistante communiste, Agnès Humbert, fondatrice en 1940 du réseau du Musée de l'Homme, Bertie Albrecht, co-fondatrice du mouvement Combat, Marie-Madeleine Fourcade, chef du réseau Alliance, Martha Desrumeaux, animatrice de la grève des mineurs de 1941, Hélène Viannay, co-fondatrice du mouvement et du journal Défense de la France, Rose Valand, sauvetage et récupération des oeuvres d'art, Lise London... Beaucoup d'autres sont moins connues comme le montrent ces quelques exemples : Blanche Joséphine Paugan, fusillée le 17 septembre 1940 pour avoir coupé des fils téléphoniques allemands, Yvette Feuillet, morte en déportation, agent de liaison du comité central du Front National, Mariane Cohn, assassinée, Mouvement des jeunes éclaireurs sionistes, Catherine Janot, proche des Croix de Feu, hébergement des aviateurs alliés, Suzanne Buisson, socialiste disparue après son arrestation, Hélène Studer soeur Hélène, création d'un réseau d'évasion de prisonniers de guerre, Noémie Delobelle agent de liaison FTP, pendue à Flossenbürg, Marcelle Henry, agent du BCRA, Albertine Maurin, mouvement Cochet, Noor Inayat-Khan, agent du SOE assassinée à Dachau...

C'est une partie d'une liste sans fin des résistantes qui reflète la diversité des parcours, des convictions politiques et religieuses.

(1) *La Revue de la Résistance de l'Anacr des Landes, Les femmes dans la Résistance* (commande à Jean Oogue, 224 avenue de l'Espérance 40140 Soustons 12€ + 3€ de frais d'envoi, *Les femmes des PTT dans la Seconde Guerre mondiale*, Charles Sancel Editions Tisérias 25€, *Héroïques femmes de la Résistance*, Antoine Porcu éditions Geai Bleu

(2) *Ma guerre dans la Gestapo*, Hélène Moszkiewiez Editions Canal + Albin Michel



Affiche annonçant l'exécution de Blanche Joséphine Paugan, puis Marianne Cohn, Agnès Humbert et Rose Valand

## Les chants patriotiques

Les principaux chants patriotiques sont l'hymne national, *La Marseillaise*, *Le Chant des partisans*, *Le Chant des marais* et *Le Chant du départ*. *Le Chant des partisans* est le chant de la Résistance et *Le Chant des marais* le chant de la Déportation. Il arrive parfois, selon les coutumes locales, que d'autres chants soient interprétés comme les chants de marche d'unités militaires.

L'hymne national est interprété à chaque cérémonie nationale soit à l'occasion des honneurs aux emblèmes militaires (en entier) soit après les couleurs (refrain) soit après la minute de silence (refrain+couplet). *Le Chant des partisans*, *Le Chant des marais* ou *Le Chant du départ* peuvent agrémenter certaines cérémonies nationales mais ne remplacent jamais l'hymne national.

*La Marseillaise* est écrite par Claude Joseph Rouget de Lisle, capitaine du Génie alors en poste à Strasbourg dans la nuit du 25 au 26 avril 1792 à la suite de la déclaration de guerre de la France au roi de Bohême et de Hongrie du 20 avril 1792. Elle s'intitule *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* ou *Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin*. Le Dr François Mireur, futur général des armées d'Italie et d'Égypte, venu à Marseille afin d'organiser la marche conjointe des volontaires du Midi (Montpellier et Marseille), publie ce chant, à Marseille, pour la première fois, avec un nouveau titre : *Chant de guerre des armées aux frontières*. De fait, ce sont les troupes des fédérés marseillais qui, l'ayant adopté comme chant de marche, l'entonnent lors de leur entrée triomphale, aux Tuileries, à Paris, le 20 avril 1792. Immédiatement, la foule parisienne, sans se préoccuper de ses différents noms, baptise ce chant : *La Marseillaise*. Ce titre, outre sa simplicité, a l'avantage de marquer de Strasbourg à Marseille, de l'Est au Midi, l'unité de la nation. *La Marseillaise*, hymne officiel de la Révolution, est abandonnée sous l'empire. Reprise aux révolutions de 1830 et 1871, elle est de nouveau hymne officiel depuis le renouveau de la République en 1879. Pendant la dernière

guerre, elle est interdite en zone occupée et couplée en zone sud avec *Maréchal nous voilà*. Elle est restée le symbole de la Révolution et de la liberté pour de nombreux mouvements ou Etats. Citons l'Italie, le Pérou, le Chili, la Russie avant 1917...

En conséquence, depuis son écriture en 1792, elle a subi de nombreuses modifications et adaptations. Aujourd'hui, elle est peu discutée en France, mis à part ceux qui s'insurgent contre son caractère « guerrier », notamment le passage sur « le sang impur » même si beaucoup admettent qu'il s'agit du « sang impur » des nobles et ennemis de la Révolution. *Le Chant des partisans* est l'hymne de la Résistance française durant l'occupation par l'Allemagne nazie, pendant la Seconde Guerre mondiale. La musique, initialement composée en 1941 sur un texte russe d'une chanson de la guerre civile de 1917. Elle est due à Anna Marly, ancienne émigrée russe qui en 1940 avait quitté la France pour Londres. Les paroles originales en français ont ensuite été écrites en 1943 par Joseph Kessel, également d'origine russe, et son neveu Maurice Druon qui venaient tous deux de rejoindre les Forces françaises libres. Il est sifflé comme indicateur des émissions de la BBC et aussi comme reconnaissance dans les maquis.

*Le Chant des marais* a été écrit par des anti-fascistes dans un des premiers camps de concentration situés en Allemagne. Intitulé *Das Lied der Moorsoldaten* (traduit en français sous le titre de *Chant des Marais*), il traduit la plainte des antifascistes et des juifs, premiers internés dans ces camps. Il est né au camp de Bögermoor en juillet-août 1933. Le texte primitif fut écrit par Johann Esser, il fut ensuite remanié par Wolfgang Lanhoff ; ce poème avait alors pour nom *Bögermoorlied*. C'est un autre détenu, Rudi Goguel, qui en composa la musique. Par la suite des détenus d'autres nationalités l'adoptèrent, c'est alors qu'il connut des variantes dans les paroles et les adaptations musicales.

Jean DARRACQ